

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 19 janvier 2010 à 20 H

Nbre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil dix, le mardi 19 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de CHENAS, dûment convoqué, s'est réuni, salle de réunions de la mairie, sous la présidence de M. Jacques DUCHET, Maire.

Présents : Mmes Isabelle BESSONE, Catherine CHORIER, Marthe LOONIS

MM. Jean Paul BOUCHACOURT, Yves CABOT, Fernand DESROCHES, Guy ROLET, Pascal VAUTIER

Absents excusés : Mme Rachel DARCON-MINVILLE, M. Noël GAY.

- I. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2009** : Mme Catherine CHORIER demande une modification dans le paragraphe concernant le fonctionnement du CES J.C. RUET de VILLIE MORGON qui sera rédigée ainsi : *chaque commune est désormais représentée à tour de rôle, chaque année, au sein du conseil d'administration, avec voix délibérative*. La correction sera apportée et le compte rendu sera représenté à l'approbation du prochain conseil municipal.
- II. **MODIFICATIONS DE COMPETENCES DE LA CCRB** : M. le Maire expose que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 6 octobre 2009 à EMERINGES avait à son ordre du jour la « maison de santé rurale ». Le rapporteur, M. Sylvain SOTTON, Président de la CCRB informait qu'une réunion avait eu lieu le 21 septembre avec toutes les communes du bassin de vie de BEAUJEU, en vue de créer un SIVU pour porter le projet de la maison de santé, accolée à l'hôpital de BEAUJEU. Le montage financier, avec revente aux professionnels, donnerait un coût neutre pour la collectivité, mais pour cela, la CMSA, coordonnatrice du projet, doit répondre à un appel à projet européen du FIDER(Fonds Européen de Subvention au Développement Rural) tout ceci avec le soutien de Mr le Sous-Préfet. D'autres subventions semblent également acquises. Il faut donc trouver une structure porteuse pour monter le projet au plus vite. La Communauté de Communes a donc été désignée et le Conseil Communautaire a accepté. Lors de sa séance à JULIENAS, le 15 décembre 2009, il a été proposé de modifier les statuts de la CCRB à l'article 3 2^{ème} groupe de compétences obligatoires, concernant déjà le développement économique, en ajoutant « création et gestion d'une maison de santé rurale pluridisciplinaire à BEAUJEU ; Le conseil a approuvé à l'unanimité moins une abstention. Il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune de se prononcer pour ou contre,

dans un délai de trois mois. M. le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur ce projet de modification de compétences. Une autre modification de compétences concerne l'article 6, par rapport au nombre de délégués titulaires et suppléants composant le conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes membres à raison de : 2 titulaires et un suppléant pour les communes comptant moins de 500 habitants suivantes : Avenas, Les Ardillats, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Jullié, Marchampt, Vauxrenard, Vernay. 3 titulaires et un suppléant pour les communes comptent 500 à 1 499 habitants suivantes : Fleurie, Juliéna, Lantignié, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint Didier sur Beaujeu. 4 titulaires et un suppléant pour les communes comptant de 1.500 à 2.499 habitants suivantes : Beaujeu et Villié-Morgon. La population municipale à prendre en compte pour la durée de l'organe délibérant est celle en vigueur à la suite du dernier recensement précédant le renouvellement général des conseils municipaux. Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité moins une abstention. M. le Maire invite le conseil à délibérer sur ces deux modifications. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré : **ACCEPTE** la modification de l'article 3 2^{ème} groupe des compétences obligatoires « développement économique » « création et gestion d'une maison de santé rurale pluridisciplinaire à BEAUJEU ». Article 6 : la communauté de communes est administré par un conseil communautaire composé de délégués titulaires et suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres à raison de : 2 titulaires et un suppléant pour les communes comptant moins de 500 habitants suivantes : Avenas, les Ardillats, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Jullié, Marchampt, Vauxrenard, Vernay. 3 titulaires et un suppléant pour les communes comptant 500 à 1499 habitants suivantes : Fleurie, Juliéna, Lantignié, Quincié en Beaujolais, Régnié Durette, Saint Didier sur BEAUJEU . 4 titulaires et un suppléant pour les communes comptant de 1.500 à 2.499 habitants suivantes : Beaujeu et Villié- Morgon.

III. ECOLE NUMERIQUE RURALE : M. le maire présente au conseil municipal la facture de la **Sté IT PARTNER**, fournisseur des matériels informatiques équipant l'école de CHENAS dont le montant s'élève à 11662,53 € H.T soit 13950,14 € TTC. Il rappelle que ce programme bénéficie d'une subvention de 9.000 € par le Ministère de l'Education Nationale, un acompte a déjà été versé à la commune qui s'était portée candidate dès le lancement de l'opération et dont le dossier a été retenu. M. le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter cette facture et de s'engager à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2010. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et compte tenu de l'engagement qui a été pris sur ce dossier, **ACCEPTE** le montant de la facture IT PARTNER et s'engage à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2010, en complément de ceux déjà votés par délibération modificative N° 4 du 14 Décembre 2009 sur le programme intitulé ECOLE NUMERIQUE RURALE.

M. Guy ROLET expose qu'il sera également nécessaire d'équiper la nouvelle salle informatique avec du mobilier (tables et chaises). Un devis a été demandé à la Sté SIMIRE qui d'après une première estimation devrait se situer aux alentours de 1900 €TTC. M le Maire soumet cette question au conseil municipal , le conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, **ACCEPTE** ce projet d'acquisition dans la limite maximum de cette estimation. Il s'engage à voter les crédits nécessaires au budget primitif sur le programme Ecole

numérique rurale. S'ils sont commandés rapidement, ces mobiliers pourraient être livrés dès la rentrée des vacances de Février.

M.ROLET, indique que les enseignantes vont bénéficier de deux séances de formation dont la première aura lieu mercredi 20 janvier. Ces formations sont incluses dans la prestation d'IT PARTNER. Mme BESSONE demande quand l'inauguration de cette nouvelle installation pourrait être envisagée. M. le Maire indique qu'il faudrait attendre qu'enseignantes et élèves aient eu le temps de pratiquer ces matériels avant de les présenter aux parents d'élèves. Cette inauguration pourrait sans doute être organisée après la rentrée des vacances de Février

- IV. **DECORS LUMINEUX** : M. le maire présente la facture des **ETS DUGELET** pour la fourniture des nouveaux décors lumineux plus économiques en consommation remplaçant les anciens matériels devenus obsolètes. Facture conforme au devis accepté en réunion du conseil municipal du 17 novembre 2009 pour un montant de 2925,02 € TTC pour lequel le conseil s'était engagé à voter les crédits sur le budget 2010. Il invite le conseil à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2010. Le conseil municipal après avoir entendu M. le Maire, **ACCEPTÉ** le montant de la facture DUGELET pour 2925,02 € TTC , s'engage à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2010 en section investissement, cpte 2188 autres immobilisations corporelles. Par ailleurs, des problèmes de coupure intermittentes ont été constatés par temps de neige sur les points lumineux du bourg , provenant probablement d'un réglage des cellules. Une demande de vérification sera adressée aux Ets DUGELET.
- V. **S.P.A. de LYON et du SUD EST : CONVENTIONFOURRIERE 2010** : M. le maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années par convention aux services de fourrière proposés par la S.P.A. deux projets de convention sont proposés (avec ou sans capture des animaux errants). Compte tenu de l'utilité des services proposés, et après avoir pris connaissance des termes des conventions proposés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'adhérer à la convention proposant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux pour un tarif de 0,26€ par habitant soit une cotisation de 123,50 €.
- VI. **BUDGET PRIMITIF 2010** : M. le Maire souhaite que la commission finances prévoit dès aujourd'hui un planning de réunions pour la préparation des budgets primitifs communal, assainissement et C.C.A.S. Les premières dates de réunions sont fixées tous les jeudis soirs de février à 18 H.
- VII. **TRAVAUX DE BATIMENTS** : M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'est vu contraint d'abandonner le projet de salle d'évolution pour l'école, inscrit au contrat pluriannuel 2005/2009, par manque de moyens et qu'il convient donc d'adresser un courrier au Conseil Général pour les informer de cet abandon. Le contrat sera donc terminé, il n'est plus possible de demander des avenants. Néanmoins, et avant même l'élaboration du prochain contrat pluriannuel, il faut envisager certains travaux de bâtiments notamment à l'école, la cantine, la salle des fêtes, à savoir : remplacement des fenêtres et réalisation d'une dalle et d'un carrelage dans la salle de classe du milieu demandée par l'inspecteur hygiène sécurité de l'Inspection académique. M. DESROCHES est chargé de lancer une consultation en vue d'obtenir des devis pour ces travaux que le conseil serait d'accord de réaliser par tranches d'un montant inférieur à 20000 € : par exemple : école et cantine pour 2010 si possible et salle des fêtes en 2011, suivant les possibilités budgétaires. M. DESROCHES signale par ailleurs un problème avec la Sté SVELYS chargée de l'entretien des chaudières et chauffe-eau des bâtiments communaux. Un devis est attendu depuis le mois de novembre pour le

dépannage de la chaudière de la mairie, malgré plusieurs relances téléphoniques. Le conseil s'interroge sur l'opportunité de demander la mutation du contrat de l'agence de Villefranche sur l'agence de Macon.

VIII. **QUESTIONS DIVERSES :**

- FACTURE SDEI 2ème semestre 2009 : M. le maire rappelle qu'il avait remarqué que des erreurs avaient été commises sur la facturation SDEI du 1^{er} semestre 2009 concernant les abonnés à l'assainissement collectif par rapport à la redevance d'assainissement : tarif de la part communale au m3 et de la part forfaitaire. Après contact avec la S.D.E.I, il était apparu que la délibération fixant ces tarifs avait été mal interprétée par la SDEI ou maladroitement formulée par la commune . Ces erreurs vont être corrigées sur la facture du 2^{ème} semestre 2009 que les abonnés devraient recevoir en janvier 2010 .
- MEDAILLE d'HONNEUR régionale, départementale et communale :M. le Maire informe que la médaille d'honneur régionale départementale et communale : grade ARGENT, peut être attribuée pour un minimum de 20 années de travail effectif dans une collectivité territoriale. Compte tenu du fait que les services à temps partiel sont comptabilisés au prorata de la durée effective du service , trois personnels pourraient prétendre à cette distinction : M. Hervé GAUTHIER – (qui lui en a fait la demande)-, agent technique de 2^{ème} classe à temps complet, Mme Mireille LAURENT, ATSEM à temps complet, Mme Françoise BOBILLON secrétaire de mairie (, sous réserve du calcul du temps réel de travail effectif pour ces deux derniers agents qui n'ont pas toujours été employés à temps complet). Il existe deux promotions par an. Les dossiers de proposition à cette médaille doivent être transmis en Préfecture du domicile du candidat pour le 30 avril pour la promotion du 14 juillet et pour le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier. Les médailles sont décernées par arrêté préfectoral. Seul un diplôme est délivré aux bénéficiaires de la médaille. Les médailles peuvent, sans aucune obligation, être frappées et gravées aux frais des titulaires ou de leurs employeurs, après la publication des promotions. L'attribution d'une éventuelle gratification n'est pas de droit. Elle relève uniquement des règles internes (convention collective par exemple) qui s'appliquent à la collectivité. la demande de médaille peut être faite directement par l'agent mais le dossier est soumis obligatoirement à l'avis du Maire. M. le Maire informe qu'il envisage de présenter ces trois demandes pour la promotion du 1^{er} janvier 2011. Il soumettra en son temps à la décision du conseil municipal le principe d'une gratification éventuelle.
- ELECTIONS REGIONALES : les dates des scrutins pour ces élections sont fixées au dimanche 14 mars pour le premier tour et au dimanche 21 mars pour le second. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 H à 18 H. les tours de permanences des élus seront établis lors de la prochaine réunion du conseil .
- SCOT : le Schéma de Cohérence Territoriale est maintenant opposable. Trois réunions d'information sont proposées aux élus dont une le 10 février à 19 h au théâtre de BEAUJEU.
- Hameau du Bief : circulation des véhicules : M. le Maire indique que M. Guy BRAILLON a eu à déplorer à plusieurs reprises des dégâts sur sa maison au BIEF (toiture, planche de rive etc..). Ces dommages ont probablement été causés par des véhicules s'engageant dans cette ruelle étroite et qui , ne pouvant pas aller plus loin, se sont trouvés dans l'obligation de reculer. La configuration des lieux n'est pas

adaptée à la circulation de véhicules , les riverains sont à peu près les seuls à emprunter cette ruelle mais il est très difficile d'y circuler pour les non habitués . dans le but d'éviter d'autres dégâts sur les maisons des riverains, M. le Maire propose la pose d'un panneau de sens interdit dans le sens de la montée pour éviter que les véhicules ne s'y engagent. Cette question sera étudiée par la commission voirie.

- M. le Maire invite ensuite les conseillers à s'exprimer :
- P.VAUTIER : signale que la voirie de la Résidence la Neyriat se fend sur toute sa largeur un peu en dessous du « coussin berlinois » récemment installé. Certains véhicules circulent toujours assez vite malgré la pose de ce passage surélevé. Le rond point a également été abîmé sans doute par les camions qui accèdent aux chantiers des lotissements Coteau des Vignes. Il demande également si les poubelles des occupants de ces lotissements peuvent être désormais déposées sur l'espace qui leur est réservé puisque l'aménagement de la voirie est maintenant terminé. A ce jour, tout le monde apporte ses poubelles sur le trottoir, au dessus du rond point de la résidence La Neyriat, certains déchets sont déposés en sacs, sans container, et sont ouverts par les chiens errants.. ils stagnent ensuite sur place. Un courrier sera adressé à la CCRB qui a la compétence ordures ménagères pour demander d'ajouter ce point de collecte à la tournée. Une lettre d'information sera également adressée aux habitants des lotissements.
- J.P.BOUCHACOURT : demande des nouvelles sur les programmes d'éclairage prévus en 2010 dont celui du parking derrière l'école, et la lampe au lotissement des Pinchons. M. le Maire lui propose de voir cette question directement avec M. MOLITOR du SYDER.
- I.BERTOLLA : pendant la période d'enneigement, le camion de collecte des ordures ménagères n'est pas passé sur de nombreux hameaux, obligeant les administrés à conserver leurs poubelles –souvent volumineuses après cette période de fêtes de fin d'année- chez eux. Les bacs collectifs installés dans certains hameaux, comme celui des Michelons, débordaient également. Elle demande si la commune ne dispose pas de quelques bacs de grande contenance qu'elle pourrait mettre à disposition des administrés, en un point donné, dans de telles circonstances. M. le Maire dit que la commune dispose de deux bacs qu'elle pourrait en effet mettre à disposition dans ces conditions particulières.
- Y.CABOT : les bulletins annuels de la commune et de la C.C.RB sont à distribuer d'ici à la fin de la semaine. Le coût du bulletin restant à charge de la commune est de 150 €, grâce au système de pavés publicitaires payants insérés par les entreprises et les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22 H 25.

Prochaine réunion de conseil programmée pour le Mardi 16 février à 20 H.